



Sinistre clôtures vétusté

Par **Piloupilou**, le **11/04/2017 à 20:08**

Bonsoir
Voilà j'ai eu un sinistre de clôtures l'expert est passé à chiffré le montant des dommages à 5967.50 € avec une vétusté de 895.12 € et une franchise de 421.15 €
Le devis étant de 6319.50 €
Si on fait nous-même le démontage des clôtures existantes le prix serait baissé de 650 € HT ce qui nous reviendrait à payer de notre poche 59€ au lieu de 773.15 (5967.50-(franchise)421.15)
Ma question est donc:
L'artisan faisant donc une facture 5604.50 celle-ci étant donc moindre que le devis allons-nous quand même percevoir les 815.12€ de vétusté après remise de la facture à l'assurance nous sommes assuré à prix du neuf
J'espère avoir été clair
Bien cordialement

Par **chaber**, le **11/04/2017 à 20:50**

bonjour
Quelle est la cause de ce sinistre "clôtures"?

Par **Piloupilou**, le **11/04/2017 à 21:16**

Bonsoir
Événements climatiques vents à plus de 107km/hr
Cordialement

Par **chaber**, le **12/04/2017 à 07:39**

bonjour
la facture, 5604.50€, étant moindre que l'indemnisation prévue par l'expert,

5967.50 €, il y a un gros risque que l'assureur ne vous règle qu'une partie de la vétusté

Par **Piloupilou**, le **12/04/2017 à 08:35**

Bonjour rnle prix prévue par l expert est de 5967.50 mais il y la franchise de 421.15 € donc l assurance devrait me régler 5546.35 €rnL artisan me demande 6319.50 c'est sûr cette somme que l expert c est basé pour calculer le montant rnmais si on retire l enlèvement ca nous reviendrait à 5604.50€ la facture est moindre mais tjrs au dessus du montant qui est prévu d être remboursé par l assurance (5546.35)rnDonc à combien pensez vous que l assurance diminuera la vétustérnCordialement

Par **chaber**, le **12/04/2017 à 09:42**

[citation]le prix prévue par l expert est de 5967.50 [/citation]C'est le montant de votre indemnisation par l'assureur et non le devis initial de 6319.50€rn[rn[citation]L artisan faisant donc une facture 5604.50 [/citation]l'assureur va se baser sur cette facture inférieure de 6.4% à l'indemnisation.rnrnIl est probable que l'assureur va déduire ce taux sur la vétusté qui reste due

Par **Piloupilou**, le **12/04/2017 à 10:15**

Merci bcp pour vos réponses cela m aide rnJe vous souhaite une bonne journée rnEncore merci rnCordialement